



FORMULAIRE DE RÉSERVATION

À remplir et à retourner au moins deux semaines
avant la date souhaitée à reservation@frac-meca.fr

1. LA STRUCTURE ET LE GROUPE

NOM DE LA STRUCTURE : _____

STATUT : _____

ADRESSE POSTALE : _____

NOM ET PRÉNOM DU OU DE LA RÉFÉRENTE : _____

TÉLÉPHONE : _____

MAIL : _____

VOTRE GROUPE :

- SCOLAIRES
- ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
- ACCUEIL DE LOISIRS
- CHAMP MÉDICO-SOCIAL
- PUBLICS EN SITUATION DE HANDICAP
- AUTRE, veuillez préciser : _____

NIVEAU/ÂGE/FILIÈRE : _____

EFFECTIF ¹ : _____

NOMBRE DE GROUPE ² : _____

NOMBRE D'ACCOMPAGNATEURS ET D'ACCOMPAGNATRICES ³ : _____

AUTRES INFORMATIONS À NOUS TRANSMETTRE (ex. besoin en accessibilité, informations relatives au groupe)

¹ Un groupe hors-scolaire est composé de 25 personnes maximum (pour les scolaires, 30 pers. max.)

² Possibilité d'accueillir 2 groupes maximum en simultanément.

³ Rappel pour les groupes scolaires :

- Premier degré : 1 adulte pour 7 élèves.
- Second degré : 1 adulte pour 15 élèves.

Le personnel du Frac est en droit de vous refuser l'entrée si ces effectifs ne sont pas respectés.

2. LA PRESTATION

Les médiations des expositions se font accompagnées par un personnel du service de médiation.

Retrouver le descriptif des visites et des ateliers proposés sur le site Internet du Frac¹.

OFFRE DE MÉDIATION (sélectionner un choix par demande de réservation) :

- VISITE PARTAGÉE (1H) : découverte de l'exposition
- VISITE LECTURE (1H) : visite accompagnée de lecture d'albums jeunesse (adaptable).
- VISITE BODY DOUBLE (1H) : questionnement du corps et du genre en art contemporain
- VISITE BODY DOUBLE (B.D.) AUGMENTÉE (2H) : visite augmentée d'un jeu sur le nu dans l'art
- FORMULE VISITE + ATELIER (2H) (liste des ateliers à retrouver sur le site Internet ¹)
 - VISITE PARTAGÉE + ATELIER
 - VISITE BODY DOUBLE + ATELIER

NB : toutes les durées sont données à titre indicatif et peuvent être modifiées pour les groupes du champ social et du handicap, demande à formuler lors de votre réservation.

DATE SOUHAITÉE (indiquer deux dates pour le service de réservation) :

VŒUX DE DATE #1 : ____ / ____ / ____ VŒUX DE DATE #2 : ____ / ____ / ____

HORAIRES (un horaire au choix par réservation) :

	MARDI				MERC.	JEUDI		VENDREDI	
	9H30-10H30	11H00-12H00	13H30-14H30	15H00-16H00	9H30-10H30	9H30-10H30	11H00-12H00	9H30-10H30	11H00-12H00
VISITE PARTAGÉE	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
VISITE LECTURE ²	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
VISITE BODY DOUBLE	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	9H30-11H30	10H00-12H00	13H30-15H30		9H30-11H30	9H30-11H30	10H00-12H00	9H30-11H30	10H00-12H00
VISITE B.D. AUGMENTÉE	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
VISITE + ATELIER	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

TARIF ³ :

	PUBLIC SCOLAIRE, PÉRI- ET EXTRA-, ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, CHAMP SOCIAL ET HANDICAP	ENTREPRISES	ASSOCIATIONS HORS CH. SOCIAL ET HANDICAP
VISITES	GRATUIT	120 €	80 €
VISITE + ATELIERS	40 €		

Veuillez nous retourner le formulaire rempli à reservation@frac-meca.fr ; merci.

¹ Onglet « Professionnels », puis « Enseignants », pour les scolaires, ou « Champ social », pour les structures du champ social et les publics en situation de handicap.

² Réservées aux publics scolaires, péri- et extra-scolaires, aux publics du champ social et du handicap.

³ Le règlement doit être effectué dans les 7 jours qui suivent la réalisation de la prestation.